

---

**Présidence : Autriche**

## 288ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 22 juin 2000

Ouverture : 10 h 20

Clôture : 11 h 30

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl  
M. H-P Glanzer

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE D'ETAT AU  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA  
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Ministre d'Etat au Ministère des affaires étrangères de la République fédérale  
d'Allemagne, Présidence, République slovaque (également au nom de la  
République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne) (PC.DEL/341/00),  
Etats-Unis d'Amérique, Albanie, Fédération de Russie, Suisse

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Situation des médias dans la Fédération de Russie* : Etats-Unis d'Amérique  
(PC.DEL/360/00)

b) *Boycottage des élections au Kosovo par la minorité turque* : Turquie,  
Présidence, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Fédération de Russie,  
Portugal - Union européenne, Albanie

c) *Conférence sur « Les Roms dans l'espace de l'OSCE », Bratislava, 14 et  
15 juin 2000* : République slovaque, Présidence

d) *Condamnation de chefs de l'opposition en Biélorussie* : Etats-Unis  
d'Amérique (PC.DEL/359/00), Biélorussie, Présidence

- e) *Elections locales en Roumanie le 4 et le 18 juin 2000* : Hongrie, Roumanie
- f) *Situation des médias au Kosovo* : Fédération de Russie, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DE LA MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 361 (PC.DEC/361) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA REVISION DU PROCESSUS ET  
DE LA PRESENTATION DU BUDGET DE L'OSCE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 362 (PC.DEC/362) sur la révision du processus et de la présentation du budget de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE LIEU, LA DATE ET LE THEME  
GENERAL DE LA NEUVIEME REUNION DU  
FORUM ECONOMIQUE

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 363 (PC.DEC/363) sur le lieu, la date et le thème général de la neuvième Réunion du Forum économique ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA  
PRESIDENCE EN EXERCICE

Présidence

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Conférence sur le terrorisme et le contre terrorisme en Asie centrale, organisée à Washington DC. les 14 et 15 juin 2000* : Secrétaire général
- b) *Consultations avec le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/00)

- c) *Questions d'affectation de personnel à la Mission de l'OSCE au Kosovo :*  
Secrétaire général (SEC.GAL/62/00)

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la traite des êtres humains, Vienne, les 19 et 20 juin 2000 : Présidence*

4. Prochaine séance :

Jeudi 29 juin 2000 à 10 heures, Redoutensaal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/361

22 juin 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**288ème séance plénière**

PC Journal No 288, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 361**

**PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN**

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au 31 décembre 2000.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/362

22 juin 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**288ème séance plénière**

PC Journal No 288, point 4 l'ordre du jour

**DECISION No 362**  
**REVISION DU PROCESSUS ET DE LA PRESENTATION**  
**DU BUDGET DE L'OSCE**

Le Conseil permanent,

Rappelant l'alinéa 1 du paragraphe II de sa Décision No 331 en date du 15 décembre 1999 par laquelle il a chargé le Comité financier informel de lui présenter un rapport et des recommandations sur les moyens d'améliorer le processus d'élaboration et d'examen du budget, l'accent étant mis sur la définition d'un processus budgétaire plus uniforme,

Prenant note avec intérêt des contributions que le Comité financier informel et le Secrétariat ont apportées à l'examen de cette question,

- Approuve la proposition de la Présidence concernant un processus budgétaire uniforme (PC.IFC/29/00/Rev.1) ;
- Appuie la proposition du Secrétariat relative à une présentation révisée du budget de l'OSCE (PC.IFC/19/00/Rev.2) ;
- Décide d'accorder une attention suivie aux moyens d'améliorer la budgétisation par programme qui pourrait inclure l'évaluation de toutes les activités inscrites au programme et de reprendre, si nécessaire, l'examen de la question.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/363

22 juin 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**288ème séance plénière**

PC Journal No 288, point 5 l'ordre du jour

**DECISION No 363**  
**LIEU, DATE ET THEME GENERAL**  
**DE LA NEUVIEME REUNION DU FORUM ECONOMIQUE**

Le Conseil permanent,

Tenant compte du Résumé du Président de la huitième Réunion du Forum économique,

- Décide que la neuvième Réunion du Forum économique se tiendra à Prague du 15 au 18 mai 2001 et aura pour thème général le sujet suivant : “Transparence et bonne gouvernance dans les affaires économiques”.

Les travaux du Forum devraient bénéficier des contributions apportées au cours de délibérations au sein de diverses organisations internationales, d'autres organes et de réunions - notamment de séminaires - de l'OSCE se rapportant à ce sujet.

En outre, conformément à son mandat, le Forum économique examinera la mise en oeuvre des engagements dans le domaine de la dimension économique.

Les modalités d'organisation, notamment les thèmes secondaires du Forum, seront précisés et lui seront présentés, pour adoption, au moment voulu.